

Philémon PENSIER

OBSERVATION N52 registre dématérialisé Date: jeu. 9  
mai 2024 à 22:33  
Subject: contribution à l'enquête publique  
To: ep.bagnols@gmail.com <ep.bagnols@gmail.com>

Monsieur Georges Winckler  
Commissaire-enquêteur  
Mairie de Mont-Lozère-et-Goulet  
Quartier de la remise  
D 901  
48190 Mont-Lozère-et-Goulet

**Objet :** Enquête publique sur le projet de détachement de la commune déléguée de Bagnols les Bains.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Originaire de Lozère (Bagnols les Bains) par mon père, d'Alsace (Strasbourg) par ma mère, je me rends chaque année à Bagnols les Bains passer quelques jours de vacances là où ont vécu mes ascendants. Je souhaite par le présent courrier faire état de mon avis concernant l'enquête publique en objet. Avant cela, j'ai étudié dans le détail les documents mis en ligne par la préfecture relativement à cette enquête.

En premier lieu, à la lecture du document cartographique présenté en annexe 7, je mesure à quel point la superficie de Bagnols-les-Bains est minuscule par rapport à celle de Mont-Lozère-et-Goulet, environ 1% du territoire de la commune nouvelle. En termes de surface, comparer Bagnols avec Mont-Lozère-et-Goulet est aussi pertinent que de comparer la France avec l'Andorre Ce n'est donc pas à l'aune de l'intégrité territoriale de Mont-Lozère-et-Goulet que les opposants à la défusion peuvent fonder leurs arguments.

En examinant de plus près le territoire de cette commune nouvelle de Mont-Lozère-et-Goulet, on découvre qu'il comprend des massifs granitiques, schisteux, calcaires et s'étend sur 3 bassins versants : le Lot et l'Allier côté Atlantique, le Chassezac côté Méditerranée. Il englobe des paysages très variés faits de forêts, de landes, de pâturages et de quelques cultures éparses. Bien que très étendu, il est malheureusement peu peuplé avec à peine plus de 1000 habitants répartis en 6 communes déléguées ; je constate, sans en tirer aucune conclusion, que la création de la commune nouvelle n'a en rien attiré une nouvelle population. Réunir 6 communes rurales en une seule entité ne suffit pas à bâtir un pôle d'attraction.

Au plan économique et sociologique, Bagnols est tournée vers le thermalisme, alors que les autres communes ont une activité essentiellement agricole. Historiquement, la montagne du Goulet a toujours été un obstacle à l'établissement de liens d'affinité entre les populations respectives des vallées du Lot et du

Chassezac. Je constate d'ailleurs lors de mes séjours que les bagnolais se rendent volontiers à Mende où beaucoup travaillent, mais jamais à Belvezet ou Chasseradès. Dès lors, la fusion réussie de ces 6 villages en une unique entité était un défi à la géographie, à l'histoire, à la sociologie et à l'économie, un défi que les élus ne semblent pas avoir été en capacité de relever.

J'ai ensuite examiné avec attention les documents n° 5 et 6 présentant la situation financière de Mont-Lozère-et-Goulet. Je constate que la municipalité en place a eu la main très lourde en matière de fiscalité, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties étant passé de 15% à 38% entre 2020 et 2021. Cette ponction fiscale est sans doute à rapprocher de la dérive alarmante des dépenses de personnel qui passent de 727 000 € en 2019 à 1 062 000 € en 2023. En contrepartie de cette pression fiscale accrue et de cette augmentation des effectifs, la population bagnolaise pouvait légitimement espérer une amélioration des services publics de proximité qui lui sont rendus par la commune ; malheureusement, il n'en est rien et je constate année après année le délitement des infrastructures du village auquel la municipalité semble indifférente, une dégradation qui pourrait nuire à la fréquentation thermale s'il n'y est pas mis fin.

En matière d'endettement, on peut en revanche décerner un satisfecit à Mont-Lozère-et-Goulet : selon le document n°6, la dette consolidée de Mont-Lozère-et-Goulet incluant les services publics industriels et commerciaux (SPIC) est passée de 2 476 000 € à 1 417 000 € entre 2019 et 2023, soit une diminution de 42%. Dès lors, je ne comprends pas, comme cela a pu être affirmé de façon hasardeuse, en quoi Bagnols croulerait sous la dette après défusion.

En matière d'investissement, ce même document n°6 montre que les dépenses de la commune sont stables en euros courants aux environs de 1 400 000 €/an entre 2019 et 2023, stabilité qui masque une baisse en euros constants. En revanche, sur la même période, les dépenses de fonctionnement augmentent de 22%, passant de 1 900 000 € à 2 300 000 €, évolution sans doute à rapprocher de la dérive des dépenses en personnel. J'ignore l'usage qui est fait de ce budget d'investissement, mais je doute qu'il concerne Bagnols autrement qu'à la marge. Le seul nouveau chantier d'importance que j'ai pu constater depuis 2017 est celui de la rénovation de l'église, qui a opportunément été entrepris quelques semaines avant le lancement de l'enquête publique, sans doute une coïncidence.

En parcourant la presse de ces derniers mois, j'ai appris que la municipalité avait annoncé que la « maison Gourdin » dont elle est propriétaire serait rénovée et transformée en résidence pour les travailleurs saisonniers de la station thermale. En l'absence du moindre financement prévu cette année, il s'agit là d'un effet d'annonce, lui aussi produit dans un contexte où l'hypothèse d'une défusion est en débat.

Page 8 du document n°5, on apprend que le taux de réalisation des dépenses d'investissement n'a été que de 46% en 2023. En d'autres termes, le conseil municipal a voté un budget d'investissement, mais celui-ci n'a même pas été exécuté à hauteur de la moitié de ce montant.

Je souhaite enfin attirer votre attention sur les dispositions du Code Général des Collectivités Locales (CGCL) relatives aux communes de moins de 1000 habitants : d'une part, le scrutin municipal s'effectue selon le principe du « panachage » et non celui de la liste bloquée en vigueur dans les communes de plus de 1000 habitants telles Mont-Lozère-et-Goulet ; ainsi, dans l'hypothèse d'une défusion, Mont-Lozère-et-Goulet repasserait sous le seuil des 1000 habitants et les électeurs pourraient choisir leurs représentants bien plus librement qu'aujourd'hui.

Dans l'hypothèse du détachement de Bagnols, les dispositions du CGCL prévoient que la municipalité en place est automatiquement dissoute et que de nouvelles élections ont lieu dans les deux communes concernées. Ce retour immédiat aux urnes selon le scrutin du panachage serait certainement de nature à renforcer le lien entre les citoyens et leurs élus, rétablir la sérénité et la confiance, tant à Bagnols qu'à Mont-Lozère-et-Goulet, cela dans l'intérêt de leurs habitants.

Sans entrer dans le détail, je note également que le passage des deux communes sous le seuil des 1000 habitants serait une importante source d'économies pour ce qui concerne les indemnités versées aux maires et adjoints.

Les bagnolais ayant manifesté par 3 fois (pétitions de 2018 et 2019 suivies du scrutin de novembre 2023) leur volonté démocratique de quitter cette commune nouvelle qu'ils considèrent comme une aberration, je suis consterné par le manque de discernement et de hauteur de vue des opposants à la défusion. Nous ne sommes plus au Moyen-Age, époque où les féodaux du Tournel croisaient le fer pour conserver leurs fiefs et leurs apanages. Les intérêts particuliers de ceux qui tirent quelque avantage du maintien en l'état du périmètre communal doivent s'effacer devant la volonté populaire librement exprimée par les citoyens. C'est pourquoi j'apporte tout mon soutien à la procédure de détachement entamée par une majorité de bagnolais et je forme le vœu qu'elle soit couronnée de succès.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philémon PENSIER  
ingénieur de l'école nationale  
des sciences géographiques  
(ENSG)

